


Envoyé en préfecture le 13/04/2026  
Reçu en préfecture le 13/04/2026  
Publié le   
ID : 001-210101739-20260408-2026\_061\_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CRÉATION D'EMPLOIS TECHNIQUES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER  
D'ACTIVITÉ (4.2)

**L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 28  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **31 mars 2026**  
Date d'affichage de la convocation : **31 mars 2026**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYENNINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, CETTIER, BOUILLLOT, PONTILLE, GERVIER, PELLETIER, DE PANFILIS, GAYET-CHICHIGNOUD et Messieurs MORENO, ROBBEZ, CADOUX, SIGAUD, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, GALOYER, BOCQUET, FILLION (conseillers).

**Pouvoirs :**

M. LEVITRE donne pouvoir à Benoit CRUYENNINCK,  
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Martine LUZZI,  
Mme VUILLIOT donne pouvoir à Véronique GILLET,  
Mme COSSARD donne pouvoir à Dominique COURT,  
M. PUGNET donne pouvoir à Zakaria LOUHACHI.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-23 1° et L.332-23 2°,

**VU** l'article L.313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, la délibération devant mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération l'autorité territoriale est habilitée à recruter,

**VU** la délibération du conseil municipal n°2026\_022\_DEL du 2 mars 2026 créant les emplois techniques pour accroissement d'activité,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** qu'en raison des besoins supplémentaires des services voirie et espaces verts durant les saisons printemps / été, il y aurait lieu de créer :

- Un emploi à temps complet d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique au service des espaces verts pour une durée de six mois ;

- Un emploi à temps complet d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique au service voirie pour une durée de six mois.

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer deux emplois supplémentaires pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de six mois répartis de la façon suivante :
  - Un emploi à temps complet d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique au service des espaces verts pour une durée de six mois ;
  - Un emploi à temps complet d'agent technique polyvalent sur le grade d'adjoint technique au service voirie pour une durée de six mois.
- **PRÉCISE** que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35 heures ;
- **DÉCIDE** que la rémunération sera fixée entre le 1<sup>er</sup> et le 8<sup>e</sup> échelon du grade d'adjoint technique, selon l'expérience de l'agent recruté ;
- **HABILITE** l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 08 avril 2026.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 13 avril 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 13 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260408-2026\_061\_DEL-DE

